

Règles de conduite et mesures de sécurité 24-25

L'objectif du code de vie de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire au sein des écoles d'Évain en instaurant un cadre d'interventions commun.

Voici les 5 valeurs qui ont été retenues pour l'élaboration du code de vie. Ce tableau trace un portrait global de comment devraient s'articuler ces valeurs dans les écoles d'Évain.

Valeurs à inculquer à nos élèves à l'intérieur du code de vie	Comment ces valeurs vont guider les interventions du personnel dans l'application du code de vie
<p><u>Respect</u> :</p> <p>paroles et gestes (adultes et élèves), matériel, environnement</p>	<p><u>Respect</u> :</p> <p>interventions respectueuses et bienveillantes avec les élèves</p>
<p><u>Responsabilité</u> :</p> <p>respect des règles, assumer les conséquences de ses choix et de ses gestes, dénonciation des comportements inadéquats (intimidation)</p>	<p><u>Responsabilité</u> :</p> <p>assurer une surveillance active et préventive, application des conséquences prévues au code de vie de l'école, enseignement des comportements adéquats, être à l'écoute des élèves et mettre en place des conditions favorables à la dénonciation des comportements inadéquats</p>
<p><u>Justice et équité</u> :</p> <p>acceptation des conséquences différenciées selon les besoins particuliers de certains élèves</p>	<p><u>Justice et équité</u> :</p> <p>gestes semblables ↔ conséquences semblables et adaptation selon les besoins particuliers</p>
<p><u>Persévérance</u> :</p> <p>malgré les obstacles</p>	<p><u>Persévérance</u> :</p> <p>rigueur et constance dans l'application des règles</p>
<p><u>Autonomie</u> :</p> <p>utilisation des outils et des moyens mis à sa disposition</p>	<p><u>Autonomie</u> :</p> <p>mettre en place des moyens et des stratégies pour soutenir les élèves dans l'adoption de bons comportements</p>

Adopté par le CE le 21 février 2024
de résolution : CE 23/24-33

Code de vie de l'école

Les relations	Les procédures
<ul style="list-style-type: none"> • Je collabore avec les intervenants de l'école. • Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je marche dans l'école. • Je suis à l'heure à l'école. • Je porte des vêtements décents et convenables (code vestimentaire).* • Je laisse mon couvre-chef à mon crochet.
L'environnement	La tâche
<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte le matériel. • Je respecte l'environnement (ex : déchet). • J'apporte une collation santé (fruits, légumes, produits laitiers, barres tendres du commerce sans chocolat et certifiées sans arachides). • Gomme et friandises sont interdites, sauf lors d'activités spéciales permises par l'enseignant. • Lors d'occasions spéciales, d'autres aliments peuvent être permis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les règles du code de vie de la classe. • Je fais le travail demandé. • Je remets mes travaux à temps. • J'apporte mon matériel (spécialistes). • J'apporte seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
Les procédures s'adressant aux parents	
<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne qui se présente à l'école, <u>doit obligatoirement</u> se présenter au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes. • Si un enfant s'absente, les parents doivent aviser l'école en inscrivant l'absence sur Mozaïk portail Parents ou en communiquer avec le secrétariat et le service de garde, s'il y a lieu, par téléphone : ð École de l'Étincelle, (819) 762-8161, poste 1112 ð École de la Petite-Étincelle, (819) 762-8161, poste 1012 ð Service de garde l'Oasis, (819) 762-8161, poste 1412 ou sgevainnda@csrn.qc.ca • Si l'absence de l'enfant est prévue, les parents peuvent écrire un mot à l'agenda pour informer l'enseignant. • En cas d'absence pour plusieurs jours (voyage, tournoi etc.), les enseignants n'ont pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent ou de reprendre les notions en récupération. • Le matin, l'enfant ne devrait pas se présenter dans la cour de l'école avant 8 h 12 à l'école de l'Étincelle et avant 8 h 7 à l'école de la Petite-Étincelle car il n'y a pas de surveillance pour assurer la sécurité. • Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents doivent prendre un rendez-vous avec l'enseignant de l'enfant. • Pour tout problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec le service du transport au (819) 762-8161, poste 1270. 	

- L'école n'est pas responsable des objets personnels perdus, volés ou brisés. Il est interdit d'apporter, d'échanger ou de donner des objets personnels à l'école (ballon, cartes, etc.) à moins d'avis contraire.

Code vestimentaire

Petits trucs simples pour vérifier si vous respectez le code vestimentaire des écoles d'Évain.

Les vêtements du haut et du bas doivent se superposer suffisamment pour que vous n'ayez pas à tirer sur ceux-ci.



Assurez-vous qu'il n'y ait pas de peau visible entre les deux pièces de vêtements.

Profondeur de votre décolleté



Placez votre pouce à la base de votre cou. La largeur de votre main (pouce compris) est acceptable.

Longueur de votre jupe ou de votre bermuda



Placez votre bras allongé bien droit le long de votre corps. La longueur totale de votre bras et de votre main donne la longueur acceptée pour votre jupe ou votre bermuda.

- T-shirt à message... Tout vêtement à message violent est interdit à l'école.
- À moins d'un avis contraire, il est interdit de porter un couvre-chef (casquette, foulard, capuchon, etc.) en classe.
- Les pantalons doivent être portés de façon à ne pas voir les sous-vêtements.

*Le code vestimentaire est géré par le titulaire et ce dernier intervient au besoin si les vêtements ne sont pas conformes.

Protocole d'interventions

Une intervention efficace c'est :

- Intervenir de façon bienveillante et chaleureuse
- Établir un contact visuel avec l'élève
- Écouter ce que l'élève a à dire

Agirs mineurs	Conséquences
----------------------	---------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Pousser, se chamailler, se tirailler, faire une jambette • Paroles blessantes, langage vulgaire, sacres ou moqueries • Lancer de la neige ou un autre objet sans viser quelqu'un • Répliquer ou argumenter avec l'adulte • Ne pas rentrer au son de la cloche • Courir ou crier dans l'école • Utilisation inadéquate d'outils informatiques à l'école. * • Utilisation non conforme du cellulaire. * <p><i>La fréquence des comportements de la catégorie des « agirs mineurs » pourra conduire à des conséquences du niveau d'intervention des « agirs majeurs »</i></p>	<p>Si l'élève se reprend et qu'il s'excuse, il n'est pas nécessaire de donner une autre conséquence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'excuse • Fiche de réflexion • Geste réparateur • Retrait du jeu pour une courte période (fin de la récréation) • Périmètre réduit • Confiscation de l'objet prohibé
---	--

Utilisation du cellulaire:

*L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves est interdite à l'école, sauf lorsque cette utilisation est requise par :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- l'état de santé d'un élève;
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Agirs majeurs (1^{er} niveau)	Conséquences
--	---------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Agirs mineurs récurrents • Violence verbale : intimider, menacer, harceler, humilier • Impolitesse ou manque de respect envers l'adulte • Violence physique: frapper, lancer un objet à quelqu'un <p><i>La fréquence des comportements du 1^{er} niveau des agirs majeurs pourra conduire à des conséquences du 2^e niveau d'intervention</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre réduit • Perte de récréations à l'intérieur ou à l'extérieur • Fiche de réflexion • Lettre d'excuse • Geste réparateur • Lecture sur le sujet • Copie de textes de réflexion et retour avec l'élève sur le sujet • Retenue après l'école, concertation ou sur une journée pédagogique • Rencontre ou communication avec les parents.
<p>Agirs majeurs (2^e niveau)</p>	<p>Conséquences</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Vol ou vandalisme • Attouchement aux parties intimes • Refuser de collaborer avec l'adulte • Bagarre avec blessure ou violence • Frapper un adulte • Se sauver de l'école ou de la classe • Mordre ou cracher sur quelqu'un • Possession ou consommation de drogue, d'alcool, vapoteuse ou cigarettes • Possession ou utilisation d'arme (ex : canif, fusil à air comprimé etc.) • Agirs majeurs (1^e niveau) récurrents. 	<p>Fiche de réflexion et;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension interne (direction) • Suspension externe (direction) • Rencontre ou communication avec les parents • Perte de récréations à l'intérieur ou à l'extérieur • Geste réparateur • Confiscation de l'objet prohibé